

# Ratification du TIAN

## Bombes atomiques en Belgique

Francis Leboutte – Février 2026 – [liege.decroissance.be/nuc](http://liege.decroissance.be/nuc)

Le *Traité sur l'interdiction des armes nucléaires* (TIAN) a été adopté en juillet 2017, ouvert à la signature le 20 septembre de la même année ([treaties.un.org](http://treaties.un.org)) et, comme le veut la règle, est entré en vigueur 90 jours après la cinquantième ratification, celle du Honduras en octobre 2020<sup>I</sup>. Malgré l'opposition des neuf États possédant l'arme atomique, des pays de l'OTAN et de quelques autres. Ce traité est le fruit du travail de l'ICAN, une coalition mondiale de plus de 700 organismes et associations ([icanw.org](http://icanw.org), *Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires*).

Aujourd'hui, en janvier 2026, 99 pays ont signé ou ratifié le traité<sup>II</sup>, c'est-à-dire plus de la moitié des membres de l'ONU. En Europe de l'Ouest, seules l'Irlande et l'Autriche l'ont signé (et ratifié). Selon le site *Nuclear Weapons Ban Monitor*, 22 % des États du monde seulement sont opposés au traité.<sup>III</sup>

Le traité *acte l'illégalité des armes nucléaires*, au même titre que les armes biologiques ou chimiques. Il interdit de

« a) *Mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ;*

b) *Transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ;*

c) *Accepter, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ;* ».<sup>IV</sup>

Un sondage réalisé en Belgique 2020 indiquait que 77 % des sondés étaient favorables à la ratification du TIAN par la Belgique (11 % étaient contre). À plusieurs reprises, de nombreuses villes et communes ont manifesté leur volonté de voir la Belgique ratifier le traité. Aujourd'hui, le gouvernement ne montre toujours aucune velléité de ratifier le TIAN.

La Belgique est membre de l'OTAN et contribue activement à sa stratégie de dissuasion nucléaire. Elle accueille un nombre indéterminé de bombes atomiques étasuniennes sur la base militaire de Kleine-Brogel, de 10 à 20 selon les sources, de type B61-12 dont la puissance est variable, jusque 50 kilotonnes (quatre fois la puissance de celle larguée sur Hiroshima). D'autre part, la Belgique est en train d'acquérir quarante-cinq avions de combat F-35A en mesure de transporter et de larguer ces bombes ainsi que d'entraîner des pilotes pour ce faire. Achetés à un peu plus de 100 millions d'euros l'unité – un coût à multiplier par quatre ou cinq pour l'ensemble du cycle de vie –, la facture finale s'élèvera à environ 25 milliards d'euros<sup>V</sup>, un montant perdu pour satisfaire les besoins sociaux fondamentaux et contribuer au bien-être de la population.

### Questions

- 1) La Belgique doit-elle ratifier le TIAN sans tarder ?
- 2) La Belgique doit-elle exiger sans tarder le retrait de toutes les bombes atomiques de son territoire ?

---

<sup>I</sup> Le TIAN est entré en vigueur le 22 janvier 2021.

<sup>II</sup> Un pays peut ratifier le traité sans l'avoir signé. C'est plutôt rare : à ce jour, quatre pays sont dans le cas. En général, un pays commence par signer, puis ratifie ensuite.

<sup>III</sup> *Nuclear Weapons Ban Monitor* ([banmonitor.org](http://banmonitor.org)) est un « projet de Norwegian People's Aid, avec la contribution d'un large éventail d'experts et d'institutions externes, notamment la Fédération des scientifiques américains et l'Académie norvégienne de droit international ». [Norwegian People's Aid](http://Norwegian People's Aid) est une organisation humanitaire indépendante.

<sup>IV</sup> Le traité : [ihl-databases.icrc.org/assets/treaties/640-TPNW-FR.pdf](http://ihl-databases.icrc.org/assets/treaties/640-TPNW-FR.pdf)

<sup>V</sup> Plus d'information sur les avions de combat F-35 et les coûts :

– Un avion de chasse coûteux et inutile, [lavamedia.be/fr/f-35-un-avion-de-chasse-couteux-et-inutile/](http://lavamedia.be/fr/f-35-un-avion-de-chasse-couteux-et-inutile/)

– Lockheed Martin F-35 Lightning II, [en.wikipedia.org/wiki/Lockheed\\_Martin\\_F-35\\_Lightning\\_II](http://en.wikipedia.org/wiki/Lockheed_Martin_F-35_Lightning_II)

– [vol-avion-chasse.com/tag/f-35/](http://vol-avion-chasse.com/tag/f-35/)